



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU 26/09/2023

1. VALIDATION DES MATCHS DU 24 SEPTEMBRE 2023

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
24/09/2023 - 14:00 D3 MAS Finale	T=DREUX A=ARBITRE PANEL	WQ1-PARIS KNIGHT RIDERS 135/10 (19.1)	WQ2-CSPT SARCELLES 151/9 (20)	OK	-

2. PLANNING DES MATCHS DU 29 SEPTEMBRE AU 01 OCTOBRE 2023

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Vendredi 29 septembre	D2 MAS Qualifieur 2	15:00	VIPERS GRIGNY	ROYALS 94	DREUX	DREUX
Samedi 30 septembre	D2 MAS Finale	10:00	PARIS ZALMI	XXX	DREUX	ARBITRE PANEL
Samedi 30 septembre	D1 MAS Finale	13:00	PUC	DREUX	DREUX	ARBITRE PANEL
Dimanche 01 octobre	CDF MAS 19U Finale	10:00	CREIL	LILLE FLANDRE	DREUX	ARBITRE PANEL
Dimanche 01 octobre	FCPL MAS Finale	13:00	DREUX	PARIS ZALMI	DREUX	ARBITRE PANEL
Dimanche 01 octobre	FBPL MAS Finale	15:00	MITRY	PUC	DREUX	ARBITRE PANEL

3. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut adresser un courrier officiel par email à France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2023](#)